

**PRESS RELEASE**



**COMMUNIQUÉ**

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

no 14

POUR DIFFUSION A MIDI  
le 25 février 1969

RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE  
INTERNATIONALE SUR LA POLLUTION DES  
RIVIERES SAINTE-MARIE,  
SAINT-CLAIR ET DETROIT

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, a publié aujourd'hui un rapport de la Commission mixte internationale sur les réunions internationales publiques qu'elle a tenues récemment pour faire enquête sur la pollution des rivières Sainte-Marie, Saint-Clair et Détroit. Le rapport, qui a aussi été envoyé au Gouvernement des Etats-Unis, est contenu dans la lettre qui suit, datée du 31 janvier 1969 et adressée à Monsieur Sharp par Monsieur A. D. P. Heeney, président de la section canadienne de la Commission mixte internationale. Le rapport est également publié aujourd'hui à Washington.

"La semaine dernière, la Commission a tenu deux réunions internationales publiques sur la pollution des émissaires des Grands-Lacs, qu'elle surveille constamment depuis qu'elle en a reçu le mandat des Gouvernements du Canada et des Etats-Unis, en 1951. La première réunion a eu lieu le 21 janvier à Sault-Ste-Marie, au Michigan, et a porté sur la rivière Sainte-Marie; la deuxième, qui s'est tenue le 22 janvier à Windsor (Ontario), a traité des rivières Saint-Clair et Détroit.

Aux deux réunions ont participé de fortes délégations non seulement des autorités fédérales, provinciales, municipales et des Etats mais aussi du monde industriel et du public en général. Chacune des réunions a duré une journée entière; on y a entendu bon nombre de témoignages et une grande quantité de mémoires ont été soumis par des corps publics et par

des particuliers. Vous avez peut-être pu constater aussi que les journaux, la télévision et la radio ont accordé passablement d'importance à ces réunions.

Les réunions les plus récentes se sont déroulées à peu près de la même façon que celles qui s'étaient tenues l'an dernier au sujet des rivières Niagara et Sainte-Croix. Les mêmes buts ont été poursuivis, soit, établir clairement et publiquement l'état actuel de la pollution, découvrir pourquoi les normes sur la qualité des eaux, recommandées par la Commission et approuvées par les Gouvernements en cause, n'étaient pas appliquées et faire en sorte que les autorités provinciales et fédérales et celles des Etats qui ont des responsabilités dans ce domaine fassent connaître clairement les programmes qu'elles poursuivent présentement pour atteindre ces objectifs.

Nous croyons qu'il est important que les deux Gouvernements soient informés sans délai de la façon dont la Commission juge l'état actuel de ces rivières à la lumière des données les plus récentes recueillies à ces réunions:

- (1) La situation de la rivière Sainte-Marie continue de n'être pas satisfaisante à cause des déchets (surtout des huiles, des phénols, des copeaux de bois et du fer) qui y sont jetés par deux grandes entreprises canadiennes, nommément Algoma Steel Corporation Limited et Abitibi Paper Company Limited. Toutefois, ces deux sociétés ont, pour la première fois, soumis des correctifs précis qui, s'ajoutant aux autres mesures déjà prises par les municipalités riveraines, donnent bon espoir que la rivière soit rendue conforme aux objectifs de la Commission d'ici un an ou deux, pourvu que les programmes soient mis en application conformément aux intentions avouées des deux sociétés.
- (2) Bien que des améliorations considérables aient été apportées à la situation de la rivière Saint-Clair, la région de Sarnia (Ontario) continue de causer des inquiétudes. Des onze grands établissements situés sur la rive canadienne qui déversent leurs déchets dans la rivière, cinq se conforment aux objectifs de la Commission ontarienne des ressources hydrauliques. Les six autres ont, soit commencé à appliquer des programmes

de réduction de la pollution, soit entamé des discussions avec la Commission ontarienne pour en arriver à ce résultat. La Commission en question est d'avis que, d'ici un an ou deux, les sociétés canadiennes qui continuent de polluer ces eaux agiront d'une façon conforme aux normes de notre Commission.

- (3) La rivière Détroit demeure l'émissaire qui présente le plus de problèmes, surtout à cause de la grande concentration démographique et industrielle et, par le fait même, d'agents de pollution, que présente la rive américaine. Toutefois, bon nombre des établissements industriels en cause se conforment maintenant aux normes applicables aux émissaires, établies par la Water Resources Commission du Michigan. D'autres ont terminé la mise en place des installations propres à réduire la pollution mais elles n'ont pas encore réussi à appliquer les normes prescrites. Ces établissements et ceux qui restent ont entrepris des pourparlers avec la Commission du Michigan au sujet des nouvelles mesures à prendre et des nouveaux programmes à appliquer pour en arriver à l'observance des normes. La Commission du Michigan a révélé en cours de témoignage qu'elle s'attendait à des améliorations importantes en 1969 et au respect des normes de notre Commission sur la qualité de l'eau pour novembre 1970. Les municipalités américaines ont dû, de leur côté, effectuer des travaux considérables et coûteux qui, selon le témoignage de la Commission du Michigan, devraient réduire la pollution provenant des égouts des "counties" de Detroit et de Wayne à tel point que les objectifs de notre Commission puissent être atteints pour novembre 1970.

Bien que les eaux d'égout déversées dans la rivière Détroit par les municipalités canadiennes soient beaucoup moindres que celles des villes américaines, il en reste une bonne proportion qui n'est pas traitée. Cette situation sera corrigée à l'été par la mise en service d'une usine d'épuration sommaire des eaux usées et d'égouts d'aménée à Windsor. On étudie actuellement, à la Commission ontarienne des ressources hydrauliques, la possibilité d'agrandir l'usine et de la rendre capable d'un degré plus élevé d'épuration. Parmi les établissements industriels qui jettent leurs déchets dans la

rivière, sur le côté canadien, tous sauf deux se conforment en général aux normes de la Commission ontarienne qui s'appliquent aux émissaires ou poursuivent activement la mise en oeuvre de programmes approuvés visant à hâter l'observance de ces normes. Les deux usines qui n'ont pas encore de programme satisfaisant sont actuellement en pourparlers avec la Commission ontarienne à ce sujet.

La Commission a trouvé ces réunions encourageantes. Elles ont servi à attirer l'attention du public sur les faits relatifs à la pollution et à mettre en lumière les programmes que suivent les autorités dans le but de régler le problème. Nous croyons aussi que ces réunions ont eu pour effet de raffermir la position des autorités responsables de la surveillance et de l'application des mesures de lutte contre la pollution et qu'elles ont stimulé et éclairé l'opinion publique, qui a ainsi renouvelé son appui à ces mesures.

Cependant, comme vous pourrez le constater dans le présent rapport, le maintien des progrès vers la réalisation de nos objectifs dépend d'engagements qui n'ont pas encore été tenus. Sous ce rapport, les réunions publiques ont fourni à notre Commission l'occasion de signaler les aspects internationaux du problème et de faire comprendre à tous les intéressés qu'elle avait et a toujours l'intention de surveiller de près l'application des programmes correctifs et de signaler promptement aux gouvernements fédéraux et locaux, recommandations à l'appui, toute conduite susceptible de retarder ou d'empêcher la réalisation des objectifs fixés quant à la qualité de l'eau de ces rivières.

Nous vous écrirons de nouveau dès que nous aurons eu l'occasion d'examiner la transcription des témoignages abondants qui ont été entendus et des nombreux mémoires que nous avons reçus.

Mon collègue, le président de la section américaine de la Commission, envoie une lettre semblable à celle-ci au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis."